



GARANTIE LIMITÉE DU PRODUIT

Produits

Le présent document contient la seule et unique garantie pour les produits suivants de Lely Industries N.V. (ci-après, « fabricant ») :

Système de traite robotisée (ASTRONAUTMD), brosse à vaches (LUNAMD), porte de sélection (GRAZEWAYMD), distributeur de concentré (COSMIXMD), système de surveillance (VISEOMD), garde de nettoyage du tank (HUBBLEMD), dispositif d'échantillonnage du lait (SHUTTLEMD), télécommande (E-LINKMD) et distributeur de liquides (TITANIAMD) (collectivement, l'« équipement »).

Couverture

Tous les produits et leurs pièces sont garantis pour une utilisation finale par l'acheteur initial (et à aucun autre acheteur ou cessionnaire) comme étant exempts de défauts de matériaux et de fabrication, sous réserve des conditions de cette garantie écrite. Le fabricant est seul à déterminer si le produit ou la pièce est soumis à cette garantie.

Cette garantie ne s'appliquera pas aux pièces d'usure et aux consommables mentionnés dans le contrat de vente en vertu duquel l'équipement est vendu, ni aux trousse, assemblages et pièces d'une valeur inférieure à 20 USD, à moins que le fabricant ou son représentant ne détermine que le défaut résulte d'un défaut matériel ou de fabrication.

Durée

Tous les produits et leurs pièces sont garantis pendant 12 mois à compter du premier jour d'utilisation du produit, que ce soit lors de l'installation, de la démonstration, de la formation ou de la première traite, à l'exception de certaines pièces d'équipement énumérées dans le tableau 1 ci-joint, lesquelles sont garanties pour la période qui y est indiquée.

Si une pièce de rechange est facturée au client, elle sera garantie pendant 12 mois à compter du premier jour d'utilisation de la pièce de rechange.

Si le fabricant ou son agent, distributeur ou revendeur remplace une pièce défectueuse sous garantie, la pièce de rechange sera garantie pour le reste de la période de garantie de la pièce d'origine.

Recours

Le fabricant ou ses représentants répareront ou, à leur discrétion, remplaceront tout produit ou pièce défectueux sans frais pour la partie défectueuse du produit. Le client est responsable de tous les frais de déplacement ou de main-d'œuvre engagés pour la réparation ou le remplacement de ce produit ou de cette pièce.



Administration des garanties

L'acheteur doit notifier par écrit au vendeur de l'équipement nommé dans le contrat de vente (le « vendeur ») toute réclamation relative à un produit défectueux (le « défaut sous garantie ») dès sa découverte par l'acheteur pendant la période de garantie. Dès réception d'une notification écrite d'un défaut sous garantie, le vendeur doit tenter de le valider. Si le défaut sous garantie est valable, le vendeur doit effectuer aussi rapidement et raisonnablement que possible la réparation prévue par la garantie limitée.

Exclusions

Les frais de main-d'œuvre et de déplacement ne sont pas couverts par la garantie. Sont également exclus de cet accord tous les coûts ou dépenses dus à :

- A. L'utilisation anormale de l'équipement dont les spécifications sont indiquées dans le manuel de l'opérateur ou dans le Programme de certification à l'entretien et à la réparation des opérateurs.
- B. Le résultat de toute intervention de techniciens autres que les techniciens d'entretien autorisés par le fabricant.
- C. Les pièces d'assemblage ou troussees de service.
- D. Les incidents tels que le gel, la glace, un incendie, une inondation, la crue ou toute autre forme d'eau excessive ou la foudre.
- E. Les défauts du système électrique ou de la mise à la terre.
- F. L'utilisation de produits chimiques chlorés sur ou à proximité du robot.
- G. L'utilisation d'air comprimé qui ne répond pas aux normes de qualité établies dans le manuel de l'opérateur.
- H. Les activités de piratage, virus informatiques ou problèmes connexes.
- I. Les dommages causés par la vermine ou les parasites.

Sans limiter ce qui précède, tous les besoins en pièces de rechange ainsi que les autres événements dus à l'usure normale des produits sont expressément exclus de la présente garantie. La présente garantie ne couvre pas les défauts ou les dommages causés à l'équipement par une mauvaise utilisation, une négligence, une modification, un abus, une application, un service ou un fonctionnement inapproprié, ou par un manque d'entretien approprié, ou par l'utilisation d'équipements ou de composants non fournis par le fabricant. La présente garantie ne s'applique que si l'équipement est inspecté comme l'exige le présent accord et s'il est utilisé en permanence conformément à toutes les instructions d'entretien, de sécurité, de formation ou autres fournies à l'acheteur par le fabricant ou son représentant autorisé.



Limites

LA PRÉSENTE GARANTIE EST EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES DÉCLARATIONS ET GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, ÉCRITES OU ORALES. LE FABRICANT ET SES REPRÉSENTANTS REJETTENT ET EXCLUENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET TOUTE GARANTIE DÉCOULANT DE LA CONDUITE HABITUELLE DES AFFAIRES OU DE L'USAGE DU COMMERCE.

En ce qui concerne les produits, la seule obligation du fabricant, et le seul recours de l'acheteur, sera l'exécution des responsabilités du fabricant en vertu de cette garantie.

L'exécution par le vendeur de la présente garantie constitue le seul recours de l'acheteur et la seule responsabilité du vendeur en ce qui concerne toute non-conformité, tout défaut ou toute déficience du produit en vertu des présentes.

EN AUCUN CAS, LE FABRICANT OU SES REPRÉSENTANTS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DE DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU IMMATÉRIELS, QUE CE SOIT EN RAISON D'UNE RUPTURE DE GARANTIE OU D'UNE AUTRE RUPTURE DE CONTRAT, D'UNE NÉGLIGENCE OU D'UN AUTRE DÉLIT, D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le fabricant décline spécifiquement toute responsabilité pour les dommages matériels, les pénalités, les dommages spéciaux ou punitifs, les dommages pour perte de profits ou de revenus, les temps d'arrêt, le ralentissement, la perte de clientèle, le coût du capital, le coût des biens de substitution, ou pour tout autre type de perte économique, ou pour les réclamations des clients de l'acheteur ou de tout tiers pour de tels dommages, coûts ou pertes. L'acheteur indemniserà le vendeur des pertes, responsabilités, dommages et dépenses (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocats et autres coûts de défense de toute action) que le vendeur pourrait engager à la suite de toute réclamation de l'acheteur ou d'autres personnes découlant de la présente garantie ou en relation avec celle-ci.

Aucun employé, agent, revendeur ou distributeur du fabricant ou du vendeur n'est autorisé à étendre ou à élargir la couverture de cette garantie.

Loi applicable

Le présent accord est régi et doit être interprété conformément aux lois internes de l'État du Wisconsin, sans référence aux principes de conflits de lois. **LES DROITS ET OBLIGATIONS DES PARTIES AUX PRÉSENTES NE SONT PAS RÉGIS PAR LA CONVENTION DES NATIONS UNIES DE 1980 SUR LES CONTRATS DE VENTE INTERNATIONALE DE MARCHANDISES.**

Tableau 1

PIÈCES AVEC GARANTIE PROLONGÉE DE LA MACHINE			
Numéro d'article	Description	Garantie totale	Remarque
5.1004.6134.0	Capteur PMD 3D IFM 03D0214	2 ans	
5.1005.3754.0	TDS-2 (Type-2)	4 ans	
5.2011.1069.0	Roue motrice MFR	2 ans	
5.2013.1069.0	Roue PUR 80" shore A	2 ans	
5.4008.3330.0	Mécanisme d'entraînement Discovery 120	2 ans	
6.2001.0074.0	Cellule de charge Gravitor	5 ans	
6.2001.0225.0	PCB ADS3622 FG main PCB	3 ans	
6.2001.0226.0	Carte de circuit imprimé principale PCB ADS3846 MFR	5 ans	
9.1138.0467.0	Vanne	2 ans	De la date de fabrication
9.1138.0876.3	Collecteur de pompe à lait	2 ans	
9.1184.0033.3	Moteur d'entraînement	5 ans	
9.1184.0108.0	Moteur de tarière à grande vitesse	3 ans	
9.1184.0125.0	Moteur de levage	2 ans	
9.1184.0126.0	Moteur de fermeture	2 ans	
9.1185.0355.0	Collier Nedap Qwes ISO ID	3 ans	De la date de fabrication
9.1185.0481.0	Collier Nedap Qwes ISO LD	3 ans	De la date de fabrication
9.1185.0499.0	Qwes ISO LD Plus 922Mhz(1pce)	3 ans	De la date de fabrication
9.1185.1116.0	Collier intelligent Nedap Qwes ISO LD	3 ans	De la date de fabrication
9.1185.1182.0	Pompe à vide	2 ans	
9.1185.1190.0	Capteur QWES ISO LD plus (1pce)	3 ans	De la date de fabrication
9.1187.0863.0	Boîte de contrôle L4C DEL avec capteur de lumière et lentille	2 ans	De la date de fabrication
9.1187.0864.0	Boîte de contrôle L4C DEL (esclave)	2 ans	De la date de fabrication
9.1187.0866.0	Boîte de commutation L4C DEL	2 ans	De la date de fabrication
9.1187.0911.0	Geartray pour L4C 30N luminaire	5 ans	De la date de fabrication
9.1187.0912.0	Geartray pour L4C 17N luminaire	5 ans	De la date de fabrication
9.1187.0913.0	Geartray pour L4C 17 luminaire	5 ans	De la date de fabrication
9.1188.0096.0	Convertisseur CA/CC	5 ans	
9.1189.0295.0	SCR Qwes HR-LDn	4 ans	De la date de fabrication
9.1190.0224.0	Carte de circuit imprimé de charge PCB ADS3660 MFR	5 ans	
9.1190.0772.0	Mod Alarm	2 ans	

Ces conditions s'appliquent uniquement aux États-Unis et au Canada.